ENTRE TRADITION POLITIQUE LOCALISTE ET CARRIERE NATIONALE, L'EXEMPLE DU BARON FLAMINIUS RAIBERTI

Christophe BELLON

Dans le premier tiers du XXème siècle, et singulièrement avant 1914, la société politique française n'est pas encore homogène. Le régime républicain a certes entraîné un progrès démocratique incontestable, par l'accession des masses à la vie politique, mais cette modernité civique s'accomplit dans une France encore rurale et la pratique électorale est très inégale sur l'ensemble du territoire. Les grands notables du début du régime n'ont pas tous été remplacés par des républicains. En effet, force est de constater que l'évolution sociologique des notabilités a laissé, dans la France de la fin du XIXème siècle, des poches de résistance dans lesquelles la notabilité « verticale » (N. Roussellier), par ses propres facteurs (clientélisme, réseaux politiques), assurait encore de longues carrières. De plus en plus menacés, ces féodalismes ont eux aussi évolué, mais d'une manière endogène, se coulant dans le moule républicain, tout en développant de nouvelles formes de notabilités.

A cet égard, le département des Alpes-Maritimes offre un champ d'analyse intéressant. D'abord, la présence et l'évolution des vieilles notabilités y sont incontestables, démonstratives et laissent place à un nouveau type de clientélisme. Ensuite, le département est très hétérogène, politiquement bicéphale : le Comté de Nice et l'arrondissement provençal de Grasse, séparés par le fleuve le Var. Enfin, on observe une identité politique très prononcée dans ce « pays » dont une partie – le Comté de Nice – a été rattachée récemment à la France (1860), identité accrue par un isolement de la vie politique nationale dû aux barrières naturelles. On y observe aussi un comportement politique localiste.

Le baron Flaminius Raiberti, Niçois de Nice, illustre parfaitement ces apparentes contradictions. Venu très jeune à la politique (il n'a pas encore 28 ans), il va présenter le paradoxe de vaincre les notabilités opportunistes installées, de s'ancrer durablement dans sa circonscription - son fief électoral - qu'il représenta presque 40 ans à la Chambre des députés et au Sénat et d'accomplir une carrière nationale comme ministre. Comment ces différents éléments vont-ils être coordonnés dans un département à fort particularisme ? Quels vont être les fondements de la « magistrature » exercée par Raiberti ?

La présente communication se propose donc de montrer comment un élu républicain, notable d'un département à fort particularisme, s'y ancre durablement en chassant les anciennes notabilités, y consolide ses positions en créant de nouvelles formes plus démocratiques de clientèles -la « magistrature » de Raiberti- , sans se détourner d'une carrière nationale et riche, à l'implication personnelle forte. Nous nous interrogerons, pour finir, sur l'existence réelle (ou infondée) d'un « système » ou d'un « modèle » Raiberti.

● L'ancrage de Flaminius Raiberti : une victoire progressive sur les vieilles notabilités locales

L'étude ne porte que sur l'ancien Comté de Nice, c'est-à-dire l'arrondissement de Nice. Il convient cependant de présenter l'agencement du département des Alpes-Maritimes dans son ensemble, après l'annexion de 1860.

Le 14 juin 1860 était remis officiellement à la France le Comté de Nice, dont l'annexion était effective depuis la ratification du traité de Turin (signé le 24 mars 1860) par la Chambre des députés (29 mai) et le Sénat (11 juin) de cette dernière ville. Cette ratification venait à la suite du vote sur l'annexion des 15 et 16 avril 1860. Le sénateur Piétri prenait possession du territoire au nom de l'Empereur en présence des autorités civiles, militaires et religieuses françaises.

Il fallut intégrer cette partie italienne aux circonscriptions administratives françaises existantes et fixer définitivement la nouvelle frontière entre la France et le royaume sarde. L'arrondissement provençal de Grasse, détaché ainsi du département du Var, se joignait à l'arrondissement de Nice pour former le département des Alpes-Maritimes.

De facto et rapidement, des hiatus identitaires entre les deux parties se manifestèrent. Même si, selon Lubonis, député du Comté de Nice, « l'œuvre d'assimilation doit succéder à l'annexion », l'intégration fut critiquée par les Niçois « rattachés » qu'ils considérèrent comme « sans douceur ». Les rapports de police et des juges de paix montrent les nombreux griefs des populations « accueillies ». La suppression de la cour d'appel de Nice, celle de son Université furent mal ressenties, comme semble l'avoir été l'occupation presque exclusive par les populations françaises des emplois municipaux. Cependant, il n'y avait là rien d'explosif. Seule l'abstention électorale était élevée à Nice : aux élections de 1860 et de 1863, elle était de 23%.

Petit à petit, des mouvements identitaires forts se structurèrent dans le Comté, à la différence de l'arrondissement de Grasse, gagné à la République et qui, par son ancienne qualité varoise, avait été indiscipliné à l'égard de l'Empire[1]. Divisés entre leur loyalisme impérial puis républicain et leur passé identitaire encore récent, les Niçois allaient développer un particularisme.

Successeur de Lubonis, Malausséna, maire de la Nice sarde, peu enclin au rattachement qu'il respecta tout de même[2], accepta de rester maire de la Nice française (1860-1870) et fut élu député de la ville (1868-1870). Il fut soutenu par le préfet Gavini[3] (il avait l'estime des bonapartistes pour son ralliement à l'Empire), par les républicains niçois[4] (car il refusait l'investiture officielle qu'on lui offrait) et par les journaux niçois[5]. François Malausséna incarna la synthèse entre le ralliement et la tradition, en représentant le séparatisme. Ce fut la première étape, car la fin de l'Empire fut aussi celle de la carrière de Malausséna.

Fidèle à l'Empire, le Comté le fut à la République qui s'installait, même si l'apprentissage du suffrage universel a été mouvementé dans un département où les républicains étaient minoritaires. Le particularisme évoqué plus haut se teintait de séparatisme (revendications telles que l'annulation du plébiscite de 1860 et le retour du Comté de Nice à l'Italie), avec l'apparition d'un séparatisme électoral. Or, en 1876, avec le ralliement à la République de Borriglione, un des principaux séparatistes, le Comté s'adapta au nouveau régime. Seules les circonscriptions de Puget-Théniers et de Nice-Campagne élisaient encore des conservateurs avec le duc Decazes[6] et le légitimiste de Barreme. A l'Ouest du Var, le républicain Chiris l'emportait dans l'arrondissement de Grasse. En février 1871, Borriglione obtint 9609 voix sur 13 657 votants (arrondissement de Nice) et, en 1874, Chiris 11 955 voix sur 13 351 électeurs (arrondissement de Grasse). Ces deux figures locales furent réélues en 1876 et 1877 sans difficultés. Le sentiment républicain s'installait.

Avec la République et les premières victoires des républicains se structurait dans l'ancien Comté un nouveau système de clientèles, qui prenait la place des vieilles notabilités. Ces nouvelles clientèles furent installées par les hommes politiques républicains de la tendance des opportunistes alors au pouvoir. A partir de 1881, cette nouvelle organisation s'opéra suivant plusieurs axes. D'abord, il s'agissait, pour Borriglione, député-maire de Nice

---

[1] Napoléon III nomma Haussmann préfet du Var pour maîtriser ce département qui n'avait pas ses faveurs.

[2] Dans un rapport au ministre de l'Intérieur du 11 avril 1868, le Préfet écrivait : « Malausséna n'a pas désiré l'annexion mais il s'y est, je crois, franchement rallié », in Jacques Basso, *Les Elections législatives dans le département des Alpes-Maritimes de 1860 à 1939. Eléments de sociologie électorale*, Paris, LGDJ, 1968, p. 88.

[3] Archives départementales des Alpes-Maritimes, circulaire confidentielle du préfet aux maires (septembre 1868), cité par Jacques Basso, *op.cit*., p.88.

[4] *Le Phare*, 19 septembre 1868.

[5] Notamment la *Mensoneghiera*, très attaché au maire de Nice et souhaitant qu'il le reste, malgré son mandat de député.

[6] Candidature officielle préparée par le préfet des Alpes-Maritimes Henri Darcy, par le chef de cabinet du duc (alors ministre des Affaires étrangères) et avec l'aide d'Auquier, qui fut conseiller général et consul en Espagne.

et pour Léon Chiris[7], député puis sénateur de Grasse, de défendre le thème de la réconciliation des deux rives. Cette opération avait pour but le partage du pouvoir départemental entre ceux que l'on appelait les « seigneurs ».

Ensuite, ces derniers estimaient nécessaire d'assurer les « dépendances » de leur domaine en imposant des candidats parachutés, pour éviter la concurrence de candidats locaux trop connus (ce qui se passa en 1885) et en bloquant le renouvellement éventuel des élus : à Puget-Théniers, Chiris et Borriglione proposèrent Récipon, pourtant ancré politiquement en Loire-Inférieure ; à Nice-Campagne, c'est le banquier d'origine hollandaise (naturalisé Français) Raphaël Bischoffsheim[8] qui fut choisi et soutenu par le *Petit Niçois*. En 1885, lorsque le scrutin de liste entraîna des querelles politiques, un opportuniste fut à nouveau désigné pour maintenir uni le système : le banquier Maurice Rouvier.

Enfin, cette harmonie politique, fondée sur l'opportunisme (les députés siégeaient au même groupe à la Chambre, l'Union républicaine), mettait en pratique une forme censitaire de l'élection déjà pratiquée sous la monarchie sarde et s'élabora en « affairisme politique » (J. Basso). L'opportunisme politique s'apparentait à la notabilité de l'argent. Borriglione, maintenu sur la liste de 1885, entretenait des relations étroites avec les financiers et les banquiers, notamment avec Bischoffsheim qu'il imposa. Léon Chiris était un industriel, qui était lié à des sociétés financières et des compagnies de chemins de fer. Il était proche de Félix Martin, « arbitre d'immenses spéculations immobilières » sur la Côte d'Azur. Louis Renault, successeur de Chiris, occupa un poste d'administrateur de la société anonyme de la grande Compagnie d'assurances promise à la faillite. Rouvier, homme des milieux d'affaires, fut un des chéquards, dans le scandale de Panama.

Malgré ce réseau politique fort, des critiques s'élevèrent. Borriglione fut qualifié d'affairiste. L'*Eclaireur de Nice* écrivit des articles sévères à l'encontre de Rouvier et de Chiris à partir de 1893[9]. La dénaturation de l'expression du suffrage était bien réelle. Effectivement, ce corps électoral était soumis à des pressions ; des tentatives de corruption se faisaient jour, de même que des manœuvres d'intimidations[10]. Ces protestations furent envoyées au préfet des Alpes-Maritimes ou au bureau de la Chambre des députés. Ainsi, Borriglione fut soumis à de rudes critiques lors des élections législatives de 1885 : on lui reprocha des manœuvres de pression, des menaces, des agissements frauduleux lors du scrutin lui-même, ainsi que des votes irréguliers. On proposa même son invalidation, refusée par la Chambre[11]. Six protestations sur huit furent révélées dans l'arrondissement de Nice (deux invalidations prononcées à Nice et à Puget-Théniers, une proposition d'invalidation à Nice).

Mais c'est la lutte électorale contre Bischoffsheim qui fit chuter définitivement ce système et amena Flaminius Raiberti sur la scène politique locale.

Aux élections de 1889, Bischoffsheim décida de porter sa candidature dans la circonscription de Nice-Ville, alors que Borriglione, se présentait à Nice-Campagne. A la suite des résultats qui déclarèrent vainqueur l'ancien député de Puget-Théniers, le principal concurrent de ce dernier, Flaminius Raiberti, battu de peu (5064 contre 4400 voix), adressa une protestation à la Chambre, protestation fondée sur des faits de corruption et de vénalité[12]. Devant la sous-commission qui, à la demande de Raiberti, avait convoqué les candidats, Bischoffsheim reconnut que son élection lui avait coûté cent trente huit mille francs de frais électoraux. Il reconnut également avoir passé un contrat avec un agent électoral selon lequel

[7] Il choisit son successeur – Léon Renault - lorsqu'il quitta la Chambre pour le Sénat en 1882.
[8] Ce dernier fut élu à Puget-Théniers en 1893.
[9] *L'Eclaireur de Nice* des 9 et 26 juillet 1893 et du 18 août 1893.
[10] Jacques Basso, *op.cit.*, pp. 211-213.
[11] Rapport Vergoin présenté dans *Le Petit Niçois* des 5 et 10 décembre 1885. En 1898, le préfet des Alpes-Maritimes fit un rapport concernant des plaintes déposées contre Rouvier (Archives Départementales des Alpes-Maritimes, élections législatives, 1898, série 3 M).
[12] Raiberti parle des « *turcos* » de Borriglione, des gens payés à assurer sa victoire.

ce dernier s'engageait, moyennant une somme de vingt mille francs, à lui assurer les voix de mille cinq cent électeurs. Malgré le rapport favorable d'Emmanuel Arène (1er bureau de la Chambre), député de la Corse, les députés invalidèrent l'élu de Nice. Effectivement, le bureau, par 10 voix contre 5, conclut à la validation de l'élection mais la Chambre vota l'amendement du député Ferroul qui demandait l'invalidation de Bischoffsheim (218 voix contre 149 sur 367 votants). Ce dernier, à la tribune, avait révélé que « soixante-dix chefs de section cherchaient à travers la ville les électeurs dont la carte fut à vendre, que des comptoirs d'achat, au nombre de cinq ou six, s'étaient installés pour marchander les voix électorales et acheter les cartes qui se présenteraient… ». Pour renforcer sa position, le jeune candidat avait reçu le discret soutien du successeur de Borriglione à la mairie de Nice (Gilly) contre les opportunistes chargés officiellement de défendre la République. La marge de manoeuvre de Raiberti était son étiquette - non dissimulée - de candidat boulangiste. Il négocia ce soutien important d'une manière assez habile. Il insistait d'autre part sur son attachement à Nice : « Mon seul tort est d'être des vôtres, mon seul tort est d'être un Niçois. Mon origine niçoise est une tâche. Pour les gens qui vous exploitent, pour l'étranger qui vous domine, je suis l'ennemi car je suis le Niçois qui se lève et qui leur dit : dehors !… Citez-moi dans l'administration, dans l'armée, dans la magistrature, un Niçois qui occupe un poste ou se soit fait un nom »[13].

Cette invalidation entraîna une élection législative partielle quelques mois plus tard (mars 1890) et Raiberti se représenta. Borriglione, après l'invalidation de son allié Bischoffsheim, revint lui-même se présenter à Nice-Ville. Après une campagne brève et violente, Raiberti fut élu avec 5940 suffrages contre 5393 à Borriglione, avec la participation très élevée de 81% des électeurs inscrits. Malgré le retour de Borriglione, un mois plus tard, dans la circonscription de Nice-Campagne, où il fut réélu pourtant triomphalement, la suprématie du système Borriglione-Bischoffsheim (Chiris était entré au Sénat) appartenait désormais au passé.

Le vainqueur du scrutin obtint ses meilleurs scores dans le centre-ville de Nice où il était né, alors que le maire de Nice, vaincu, fit mieux que son heureux adversaire dans les quartiers périphériques, sur la route de ses origines sospelloises.

Le baron Flaminius Raiberti, né à Nice le 13 avril 1862, était issu d'une vieille famille noble du Comté[14] dont certains membres avaient été de hauts serviteurs de l'armée royale sarde. Elu député à 27 ans et demi, Docteur de la faculté de droit de Nice, il était inscrit au barreau niçois. Il s'était intéressé très tôt à la politique en fondant le journal *La Révision*, en 1888. Son succès fut inattendu car il était dépourvu de tout mandat électif. Il se démarqua très vite de son boulangisme de l'année précédente et se déclara républicain dès le scrutin de 1890. Son programme était alors différent : il parla de la « sincérité de ses opinions républicaines », reconnaissant que les élections de 1889 avaient été « un effort maladroit vers une meilleure forme de République ». Il ajoutait qu'il ne siégerait pas « parmi les membres du parti national, puisque d'aucuns s'obstinent à (le) croire boulangiste »[15].

S'il s'éloigna rapidement du boulangisme, il demeura partisan du révisionnisme et mit en avant plusieurs thèmes de campagne qui assurèrent son ancrage électoral. Lors des élections législatives de 1893, il mit en exergue son indépendance et le non cumul des mandats municipaux et législatifs. Considérant son élection comme « une ère nouvelle

[13] Profession de foi de Raiberti, élections législatives de 1889, reprise par *Le Phare du Littoral*, 22 décembre 1889.
[14] Il était proche, par alliance, de la famille Malausséna.
[15] *L'Eclaireur de Nice*, 2 avril 1890.

d'accroissement et de prospérité »[16], il mit l'accent sur sa volonté de n'être que député : « je voudrais pouvoir m'y consacrer uniquement et tout entier, l'élever (le mandat législatif) au-dessus de luttes purement locales »[17]. Il demandait aux électeurs de le « délier de toute préoccupation municipale »[18]. En retour, il s'interdisait « tout acte d'ingérence dans les questions municipales »[19], ces dernières devant rester « étrangères à l'exercice du mandat législatif »[20]. Cette volonté de non-cumul le conduisait à revendiquer « son indépendance », « en dehors de toute compétition de parti ou de toute question de personne »[21]. Le troisième thème était l'union de tous les républicains pour cette « chère ville de Nice », pour laquelle il proposait un certain nombre d'engagements à propos notamment « des voies ferrées », de « l'avant-port » ou de « la Chambre de commerce »[22].

Son programme proclamait une République d'ordre, de travail et de paix, « toute entière issue des principes de 1789 ». D'ailleurs, les bastions républicains de sa circonscription lui offrirent leurs suffrages[23]. En 1898, il considérait même que son action avait éradiqué « la corruption électorale et ses tristesses » que « le mépris du public a réprouvées et flétries »[24]. Preuve de sa conviction dans son ancrage électoral, il considérait l'argument de sa réussite de mise à bas des clientèles précédentes comme suffisant pour se présenter à ses concitoyens. : « Vous voterez pour la réprobation qui exclut de la vie publique, avec la dernière sévérité, toute affaire d'argent ».

De plus, il intégrait son propos au système politique parlementaire et au mécanisme de la délibération, puisqu'il déclara : « Je ne vous fais aucune promesse. Les réformes ne dépendent pas des hommes qui les proposent, mais des majorités qui les votent ». Notons que l'apostrophe de la profession de foi avait changé et était passée d' « Electeurs » à « Niçois », preuve symbolique de son nouvel ancrage.

S'il avait été battu de justesse lors de sa première tentative en 1889, il fut élu systématiquement au premier tour de scrutin par la suite : 1890 (5590 voix contre 5393 voix à Borriglione sur 11485 votants) ; 1893 par 5311 voix sur 8222 votants ; 1898 par 9240 voix contre 1161 à Robini sur 11982 votants ; 1902 par 10278 contre 1342 au même et 224 à Bonnet sur 12860 votants ; 1906 par 9545 voix contre 2765 à Origet, 2431 à Siely et 163 à Robini sur 15371 votants. Il fut élu de même au premier tour en 1910 et 1914. Au scrutin de liste en 1919, il était élu à la majorité absolue sur la liste qu'il conduisait, en obtenant 24 180 voix sur plus de 140 000 (la moyenne étant à 23 000 voix, il était second de la liste). Il entra au Sénat en 1922. Les abstentions, de 45% en 1893 avaient chuté à 31%.

Localement, le mode de désignation en fit un candidat bien ancré : il fut élu conseiller général de Contes en 1901[25], devient président du Conseil général en 1911, et le resta jusqu'en 1927.

---

[16] Assemblée Nationale, Service des archives et de la recherche historique parlementaire, profession de foi de Raiberti, élections législatives de 1893, pp. 46-48.
[17] Assemblée nationale, Service des archives et de la recherche historique parlementaire, profession de foi de Flaminius Raiberti, élections législatives de 1893, pp. 46-48.
[18] *Idem.*
[19] *Idem.*
[20] *Idem.*
[21] *Idem.*
[22] *Idem.*
[23] Archives départementales des Alpes-Maritimes, procès verbal de recensement (Elections législatives 1889, série 3M).
[24] « Nice est rendue à la pureté de son nom et de ses destinées », ajoute-t-il dans sa profession de foi (Assemblée Nationale, Service des archives et de la recherche historique parlementaire, élections législatives de 1893, pp. 64-66).
[25] Il représenta le canton de Menton à partir de 1919.

● La « magistrature » maralpine de Flaminius Raiberti : mutation de la tradition politique localiste

Son élection, en 1890, avait mis un terme au clientélisme des opportunistes et contribué à modifier certaines pratiques. D'ailleurs, symboliquement, Borriglione et Chiris s'éteignirent avec le nouveau siècle, en 1902 et 1900. Raiberti exerça alors une « magistrature » sur l'ensemble du département.

La proclamation de son indépendance (par rapport à l'Etat, au parti, à la ville) lui avait permis de faire l'union autour de sa personne. Le principe de non-ingérence dans les affaires des autres parlementaires en témoigna[26]. Il rejeta constamment ce qui avait été un des thèmes des opportunistes, celui de l'union des deux rives du Var.

Il soutint le développement de la scolarisation en raison notamment de l'accroissement de la population entre 1875 et 1900. Le comportement électoral en fut changé. Il s'efforça de replacer l'élection dans le cadre de choix politiques (« En votant pour moi, (….) vous voterez sur des idées et des principes »), en donnant un sens nouveau à la relation qui unit le corps électoral à l'élu. L'apprentissage au suffrage universel fut constant dans la volonté politique de Raiberti. L'argument est présent dans ses premières professions de foi. Il insista sur le « respect du suffrage universel et son incorruptibilité », comme il plaça cet argument en bonne position dans son programme (troisième position sur douze points abordés).

La dépolitisation de l'électorat connut un léger reflux, devant l'intégration désormais constante et voulue de l'ancien Comté à la communauté nationale et suivit désormais son cours. Les comptes-rendus de mandat permirent à la population de se tenir informée de l'activité parlementaire de son élu et à ce dernier de justifier son action qu'il voulait strictement législative[27]. Le mandat qu'il sollicitait des Niçois était, disait-il, « exclusivement politique ». La profession de foi de 1902 fut, à cet égard, extrêmement politique (il y prônait notamment le rétablissement du droit de dissolution, parlait d'une réforme des mœurs parlementaires), longue et très détaillée par rapport aux précédentes et à celles qui suivraient : elle occupait onze pages du « Barodet », alors qu'une voire deux pages suffisaient généralement pour la contenir.

Le programme « raibertien » était proche du progressisme. Favorable à une politique d'union et de concorde (il parle souvent d' « esprit de sagesse », de « fraternité » ou de la nécessité d'une solidarité nationale), fondé sur les questions sociales (loi sur le secours mutuel, sur les assurances sociales, sur les retraites ouvrières, sur le repos hebdomadaire, sur l'assistance, sur les habitations à bon marché[28]), le programme proposait aussi l'organisation de l'armée nationale (thème récurrent), une fiscalité juste (pour la réduction des dépenses et pour la réforme de l'impôt) et insistait sur la liberté de l'enseignement et le régime des lycées. Cette modération républicaine s'accompagnait d'une opposition à la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, comme il avait combattu la loi de 1901 sur les associations (titre relatif aux congrégations religieuses essentiellement) et comme il s'opposa à l'application de la législation laïque de 1905. S'il combattit le cabinet Waldeck-Rousseau, il soutint la politique

[26] Rondelly et Ricci, *Alfred Borriglione, sa vie politique*, Nice, Imprimerie nouvelle Barral, 1902, pp. 129-130.

[27] Archives municipales de Nice (Bibliothèque de Cessole), compte-rendu de mandat de Flaminius Raiberti : BB MM 1564 et BB MM 2633.

[28] Il évoque longuement les lois relatives au contrat de travail, comme la loi sur les conseils des Prud'hommes ou la grande loi de prévoyance sur les caisses de retraites (« qu'attend avec une si légitime impatience le monde des travailleurs »), notamment celles des marins : voir Assemblée Nationale, Service des archives et de la recherche parlementaire, profession de foi de Raiberti, élections législatives de 1893, pp. 46-48. Notons aussi que Raiberti fut lié à la Ligue nationale de la Prévoyance et de la Mutualité et appartint au Musée Social : voir Janet Horne, *Le Musée social : aux origines de l'Etat providence*, Paris, Belin, 2004, 383 pages.

de Méline, ce qui est une preuve supplémentaire de son appartenance au progressisme antiministériel, au moment du cabinet Waldeck-Rousseau.

Ce sont précisément ces prises de position modérées qui entraînèrent une large union autour de lui et un respect intellectuel de la part de son électorat.

Son ancrage et sa stature morale s'expliquaient aussi par son investissement au Parlement pour Nice et les Alpes-Maritimes. Durant son mandat de député, il intervint dans de nombreux domaines. L'agriculture et l'alimentation furent des thèmes très étudiés par Raiberti et singulièrement les problèmes liés à l'oléiculture en crise : en premier lieu en 1891 (*JO*, 1891 amendement 110) ; puis en 1905 (projet de résolution tendant à une enquête sur la crise oléicole, *JO* 1905, p. 1564) ; de nouveau en 1909 (demande d'urgence sur la proposition de loi relative aux primes à l'oléiculture, *JO* 1909, p 178) ; en 1910 (primes à l'oléiculture, *JO* 1910, pp. 599-600) ; et en 1913 avec son amendement concernant les droits d'octroi perçus sur les huiles d'olive (*JO* 1913, p. 802) et sa demande d'interpellation du gouvernement sur l'extension aux huiles d'olive pures, du droit commun en matière de répression des fraudes (*JO* 1913, p. 1863, tome 2). Président de la Commission des finances de la Chambre en 1920, il intervint sur le développement de la motoculture, proposa des primes à la sériciculture, à l'oléiculture, au lin et au chanvre.

Ses interventions, au service de l'ancien Comté, se focalisèrent également dans le domaine foncier et fiscal : sa réflexion au sujet de la contribution foncière des propriétés non bâties (amendement *JO* 1891 et 1895, p. 648) ; sa proposition tendant à modifier le tarif général des douanes (à plusieurs reprises *JO* 1894, p. 274) et les questions relatives aux différents droits de douane (blé par exemple en 1894, p. 159) ; son rapport sur le projet de loi autorisant la ville de Nice à contracter un emprunt et à s'imposer extraordinairement (*JO* 1901, fasc. 1212). Il s'investit aussi dans le domaine économique et de l'emploi avec, lors de la discussion du budget de 1902, la proposition de créer une Chambre de justice à Nice (*JO* 1902, tome 1, p 694). Ses interventions sur le projet de loi relatif aux établissements industriels de la marine militaire (*JO* 1922, tome unique pp. 200, 516, 702 et suivantes, p. 712 et suivantes), sur les crédits demandés par le gouvernement pour la défense des ports, pour le personnel des constructions navales, les régates à voile, l'aéronautique maritime en firent foi. Il prit part à la discussion du projet de loi relatif aux établissements de la marine (*JO* 1923, tome 1, p. 872 et suivantes) et fut membre de la commission chargée de l'examen du projet de loi concernant l'exploitation des services maritimes postaux (entre la Corse et le continent, entre l'Algérie et le continent, *JO* 1894, p. 2138 et 1897, p. 176).

Au chapitre des travaux publics, il faut noter la part personnelle de Raiberti dans la construction et surtout la consolidation des lignes de chemins de fer : sa proposition de loi sur les caisses de retraites des ouvriers et employés des compagnies secondaires de chemin de fer et d'intérêt local (*JO* 1896, t.1, p. 359) ; ses observations, acceptées par la commission des travaux publics, en vue d'annexer à la loi de finances un état des lignes à construire sur les fonds du budget ordinaire (*JO* 1896, tome unique, p. 855) ; ses observations sur le budget des Travaux publics (ch. 63) relatives aux études concernant les travaux de chemins de fer exécutés par l'Etat au sujet de la ligne Puget-Théniers - Saint-André (*JO* de 1897, p. 1210). Au titre du budget des conventions, il évoqua les lignes Puget-Théniers-Saint-André et Nice-frontière italienne (*JO* 1900, t. 1, p. 990). Il renouvela son intervention dans le budget 1903, au titre du budget des Travaux publics, en déposant un amendement concernant le chemin de fer de Puget-Théniers à Saint-André (*JO* 1903, p. 1783). En 1904, il interrogea le gouvernement sur le raccordement au réseau italien de la ligne reliant Nice à la frontière (*JO* 1903, t. unique, p. 570). Dès la discussion de l'exercice budgétaire 1906, il se battit pour la ligne Nice-Coni (amendement *JO* 1906, p. 2040) et prit une part prépondérante dans

l'élaboration et le vote du projet de loi créant cette voie ferrée[29]. Il s'exprima également sur les trains rapides entre Nice et Paris[30].

En matière de décentralisation, il fut très actif également, notamment pour l'organisation administrative française : sa proposition de loi tendant à compléter l'article 17 de la loi du 10 août 1871 sur les conseils généraux (*JO* 1905, p. 278), son rapport sur le projet de loi tendant à approuver un engagement de la ville de Nice (*JO* 1896, n°1751), son intervention en matière d'emprunts municipaux[31], sa contribution à la discussion sur l'amendement de M. Henry Boucher à l'article 72 de la loi de Finances, remettant aux départements l'entretien et la construction des routes nationales, « *les Conseils généraux étant préalablement consultés* » (*JO* 1895, p. 711). Il proposa également la création d'une troisième chambre au tribunal de Nice[32].

Elu contre les représentants des clientèles opportunistes, Raiberti organisa son influence politique. Il fonda un système d'alliances, en comptant sur le non-cumul des mandats et sur le partage des tâches. Sa tactique fut « l'essaimage politique » (J. Basso) à partir du conseil général et des conseils municipaux. Ces derniers jouèrent dès lors le rôle d'un véritable parti politique, d'un organe patronnant les candidatures. Ainsi, se consolida le réseau Raiberti-Sauvan-Donadéï. Alfred Sauvan, maire de Nice (1896-1912 et 1919-1922), fut un allié objectif de Raiberti, malgré des opinions politiques divergentes. Sauvan avait reçu le soutien de Raiberti en 1900 contre Borriglione qui avait décidé de se représenter. Sauvan entra rapidement au Sénat et ne fut donc pas député-maire de Nice. Par là, Raiberti cherchait et obtint un désengagement politique du maire de Nice. Certains ont même évoqué, face à ces alliances nouées, la volonté de dépolitiser les campagnes électorales. Ceci est quelque peu contradictoire avec les professions de foi de Raiberti. En 1906, Raiberti soutint Donadeï dans la circonscription de Puget-Théniers. Ce dernier était soutenu par le même Sauvan (patronage radical), entrant ainsi dans ce que Jacques Basso appelle « le clan » ou « la famille politique ». Tout en renforçant la position du maire de Nice, cette élection garantissait par ricochet le domaine politique de Raiberti[33]. Au fond, il s'agissait d'un édifice politique fondé désormais non sur la volonté d'un seul (hier avec Borriglione à Nice), mais sur des alliances politiques en réseaux. Ces patronages étaient renforcés par « les affectueuses et pressantes insistances » de nombreux conseillers généraux. Raiberti devint président du conseil général en 1911 et le resta jusqu'en 1927, prouvant que là encore, même si elle fut partagée, sa magistrature était organisée et solide. Le succès de Donadéï fut ainsi assuré en 1910. Il en fut de même pour son successeur en 1914, Alexandre Durandy, conseiller général de Guillaumes, malgré une mise en ballottage par un autre conseiller général, celui de Puget-Théniers, Léon Baréty, élu au scrutin suivant. L'essaimage se poursuivit avec l'élection de Félix Poullan, conseiller général de Saint-Martin-Vésubie jusqu'en 1904, puis de Roquebillère (1904-1918), élu député de Nice-Campagne en 1898 et réélu jusqu'en 1919. En 1910, une troisième circonscription fut créée à Nice et Ernest Lairolle, qui avait participé à la lutte contre Borriglione en 1885, conseiller général de Menton, puis de Nice-Ouest et enfin de Breil, y fut coopté et élu (1910-1919). Tous ces hommes, à la même sensibilité politique, furent élus avec de fortes

[29] Sur cette question, l'ensemble de la correspondance de Raiberti avec les ministres concernés a été réuni dans une brochure intitulée : « ma correspondance parlementaire au sujet de la ligne Nice-Coni (1891-1921) », in L'Eclaireur, 87 pages et annexes, et aux archives municipales de Nice, document 033J 0531 (01/01/1924 au 31/12/1929).
[30] Archives municipales de Nice (Bibliothèque de Cessole), compte-rendu de mandat de Flaminius Raiberti, député de Nice, 1898-1902, BB MM 1564.
[31] *Idem*, pp. 23-26.
[32] *Idem*, p. 21.
[33] *Le Phare du Littoral* du 8 mai 1906.

majorités[34], si bien que l'influence partagée s'avéra solide. Un autre caractère enfin soulignait la magistrature de Raiberti : Poullan, Donadéï, Durandy, Lairolle (à un degré moindre), bien que députés, ont eu une activité parlementaire très réduite à la Chambre. Par son influence, par sa magistrature, Raiberti orchestrait la politique maralpine à la Chambre des députés.

La mutation de la tradition politique localiste, on l'a vu, se traduisit au niveau du choix des notables. La procédure de parrainage politique[35] existait donc encore, mais elle ne correspondait plus à l'oligarchie des opportunistes. Cette procédure avait eu pour but de garantir la démocratie du système : d'abord, avait lieu la réunion plénière des conseillers généraux et des conseillers d'arrondissements sous la présidence d'un député ou d'un sénateur. Cette réunion décidait de convoquer un congrès composé de délégués dont le nombre était variable, nommés par les communes, « autant que possible dans les réunions publiques ». Ce congrès ratifiait les candidatures qui lui étaient proposées. Parfois, la réunion plénière du conseil général était réduite au bureau de ce même conseil et s'y ajoutaient députés et sénateurs. L'intervention des assemblées locales était donc considérable, mais il faut noter qu'avec la fin du XIXème et le début du XXème siècle, ce système tomba en désuétude, même si on retrouve « un appel » au conseil général en 1919, acclamant la candidature de Raiberti et de ses colistiers (aux cris de « Vive Raiberti ! »). Le contrôle sur la désignation du personnel politique fut alors essentiel pour le député de Nice-Ville.

Sans beaucoup de précisions, il peut être avancé l'existence, à l'intérieur des réseaux politiques, d'un réseau secondaire, celui des avocats. Avocat lui-même, Raiberti s'appuya sur ses collègues, surtout à partir de 1919, en faisant émerger des hommes comme Léon Baréty, Humbert Ricolfi, Jean Ossola (malgré son appartenance au radical-socialisme et son élection de l'autre côté du Var), Alfred Donadeï, Alexandre Durandy, Ernest Lairolle. Mais il semble que cette profession bien représentée ne le fût pas spécialement dans le département des Alpes-Maritimes[36].

Le nouveau mode de scrutin - scrutin de liste départemental à la représentation proportionnelle, avec prime à la majorité - entraîna de nouvelles querelles relatives au choix des personnes figurant sur les listes. Finalement, un accord fut trouvé par Raiberti qui menait la bataille, même s'il dut écarter Jean Médecin (fils d'Alexandre, conseiller municipal et conseiller général de Nice) auquel on préféra Humbert Ricolfi, en raison notamment de son prestige d'ancien combattant (croix de guerre, 8 citations). Comme pour les cooptations issues de l'essaimage politique départemental, Raiberti fit appel à un conseiller général appartenant à ses alliances politiques - Léon Baréty, conseiller général de Puget-Théniers -, ainsi qu'au docteur et chirurgien des Hôpitaux de Nice, Edouard Grinda (adjoint dans la municipalité Sauvan, conseiller général de Beausoleil) et à l'avocat précité Humbert Ricolfi, conseiller général du canton de Vence et proche de Lairolle. Ces candidats étaient tous de la génération suivante et avaient entre vingt et vingt-cinq ans de moins que Raiberti : Ossola était né en 1881, Baréty en 1883, Grinda et Ricolfi en 1886. Ils étaient donc trentenaires lors de leur première élection, à peine plus âgés que Raiberti en 1890. Nul doute qu'en raison de leur jeune âge, leur cooptation était fondée sur l'espoir de la relève. Deux autres candidats représentaient l'arrondissement de Grasse, François Arago et Jean Ossola. L'autorité de Raiberti s'exprimait donc encore dans cette alliance départementale entre cinq candidats républicains modérés et un républicain radical (Ossola). Cette rencontre était d'ailleurs la première et l'unique union des deux sensibilités politiques opposées dans le département sur une liste d'Union républicaine démocratique, démontrant au passage l'extrême diversité et la

[34] Voir Jacques Basso, *op.cit.* , pp. 227-233.
[35] Jacques Basso, *La Tradition politique dans le département des Alpes-Maritimes (1860-1968)*, IEP de Bordeaux, Centre d'Etudes et de Recherche sur la vie locale, 1971, p. 24.
[36] Gilles Le Beguec, *La République des avocats*, Paris, Armand Colin, 2001.

nature très complexe des candidats du Bloc National Républicain[37]. La plupart des éléments politiques actifs du département -conseillers généraux et conseillers d'arrondissement notamment- lui donnèrent leur appui. La liste Raiberti connut le succès. Preuve d'une proximité politique, Baréty, Ricolfi et Grinda appartinrent, de 1924 à 1927, au groupe de la Gauche républicaine démocratique de la Chambre et, de 1928 à 1931, au groupe des Républicains de gauche.

En 1922, élu sans concurrent, Raiberti entra au Sénat et il apparaît que l'union qu'il avait réussi à préserver sur son nom et grâce à sa magistrature s'effrita à partir de ce moment-là. On verra plus loin (3) les évolutions endogènes à l'arrondissement de Nice, mais dès 1928, avec le rétablissement du scrutin d'arrondissement, le docteur Grinda, successeur de Raiberti dans la première circonscription de Nice, fut réélu difficilement, face à une coalition puissante (49% des suffrages). Aux élections de 1932, le siège fut abandonné à Jean Médecin, maire de Nice depuis 1928. Par ailleurs, les élus de 1919, proches de Raiberti, essuyèrent une défaite dans la troisième circonscription de Nice où Ricolfi, réélu en 1928, fut battu en 1932. Enfin, dans la quatrième circonscription de Nice, Antoine Gianotti, conseiller général de Sospel qui joua un grand rôle dans la construction de la ligne Nice-Coni, ne se représenta pas et la circonscription tomba aux mains d'Henry Torrès, candidat non raibertiste. Preuve de son influence politique indéniable, la mort de Raiberti entre temps – décembre 1929 -, jetait « un certain désarroi »[38] au sein de l'assemblée départementale et laissait une succession difficile à assumer.

Flaminius Raiberti siégea 32 ans à la Chambre des députés (1890-1922) et 7 ans au Sénat (1922-1929), ce qui en fit d'abord un « grand » parlementaire. Contrairement à nombre d'élus maralpins absents ou quasi-absents à Paris, il s'investit dans les travaux parlementaires, ce qui en fit aussi un député et un sénateur d'expérience. De plus, il coordonna son activité parisienne avec ses fonctions de représentation départementale et y associa ses électeurs dans les comptes rendus de mandats, ce qui en fit enfin un parlementaire ancré.

Au long de sa carrière à la Chambre, Raiberti présenta (le plus souvent en son nom seul) trente et une propositions de loi, soit une par an en moyenne. Il rédigea trente et un amendements (tous ne furent pas adoptés), une disposition additionnelle, vingt trois rapports parlementaires dont, par exemple, onze rapports dans la même législature 1893-1898, mais seulement trois demandes d'interpellation, sept projets de résolution, deux motions, deux déclarations d'urgence, une demande de renvoi à la commission, une explication de vote, deux observations. Spécialiste des questions militaires, de marine et à un degré moindre, d'instruction publique, il acquit une réputation technique dans les discussions budgétaires[39]. Durant la législature 1914-1919, il suivit de près ces questions pour le ministère des Affaires étrangères, en tant que membre de la commission des crédits. En 1895 et 1896, il fut rapporteur spécial du budget des Cultes auprès du ministre de l'Intérieur et dès 1898, il rapporta le budget de la Guerre, rapport qu'il conserva les années suivantes. Il prit part à un nombre croissant de discussions budgétaires (avec une récurrence pour l'Instruction publique, les Travaux publics, les Postes et Télégraphes, les Colonies, le Travail et la Prévoyance

[37] Voir la thèse de Nicolas Roussellier, *Phénomène de majorité et relation de majorité en régime parlementaire. Le cas du Bloc National Républicain (1919-1924)*, soutenue à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris en 1991 (publiée en 1997 sous le titre : *Le Parlement de l'éloquence. La souveraineté de la délibération au lendemain de la Première Guerre mondiale*, Paris, Presses de Sciences Po, 1997).
[38] Voir thèse de Jacques Basso, *op.cit*., p. 294.
[39] Les rapports qu'il présenta devant la commission des finances de 1915 à 1918 sont réunis en deux volumes de 250 pages chacun, et publiés aux impressions des *Journaux Officiels* en 1920. Cette indication est donnée par Jacques Basso, *op.cit*., p. 239.

sociale[40]). Ses nombreuses activités parlementaires et singulièrement budgétaires le poussèrent à la présidence de la commission des finances de la Chambre des députés durant l'année 1920, ce qui l'entraîna à la vice-présidence de la Chambre (1921-1922)[41]. Au Sénat, il coprésida la commission des finances et rapporta le budget de la Marine, gardant tout de même son intérêt pour les questions militaires en siégeant à la commission de l'armée puis à la commission de l'air.

Son activité le conduisit également à prendre part aux grands débats parlementaires de la Troisième République: sur le recrutement de l'armée (service des deux ans, *JO* 1904, t.2, pp. 569, 602), sur la séparation des Eglises et de l'Etat (motion, demande de retrait de l'urgence, *JO* 1905, p. 1451, tome 2, p . 1234), sur l'exercice public des cultes (*JO*, 1906, t. unique, p. 1273 et suivantes, 1298), sur l'impôt sur le revenu (*JO* 1909, t.1, p. 100 à 111), sur les effectifs et les cadres de l'armée (*JO* 1909, t.2, p. 1285), sur les retraites ouvrières et paysannes (*JO* 1909, t.1, p. 1099 ; t.2, p. 20, t.unique, p.36), sur la durée du service dans l'armée active (*JO* 1913, t.2, p. 627).

Cette action législative, relayée dans la circonscription par une presse dans l'ensemble favorable et par le procédé des comptes rendus de mandats[42], servit la magistrature de Raiberti et, par cette stature parlementaire, contribua à renforcer son positionnement local.

Sa stature nationale fut couronnée par une carrière ministérielle, courte mais bien réelle surtout dans le second poste. Il devint ministre de la Guerre dans le cabinet Leygues, après la démission du député de Marseille, André Lefèvre, titulaire du portefeuille. Il le resta peu de temps (16 décembre 1920-12 janvier 1921) et géra seulement le problème de l'entretien des troupes d'occupation.

Ce fut surtout dans le troisième cabinet Poincaré (janvier 1922-mars 1924) que durant deux années, en tant que ministre de la Marine, il dut rebâtir le programme naval français. Il intervint dans la discussion de douze projets de loi en deux ans. Parmi les plus importants, on en trouve un premier relatif à l'organisation des cadres de la marine et des équipages de la flotte, un autre concernant les établissements industriels de la marine militaire, un troisième s'intéressant aux établissements de la marine, un quatrième enfin portant approbation du traité de Washington. Les questions budgétaires étaient toujours suivies de près, puisque Raiberti fut ministre des Finances par intérim en 1922 : il s'occupa entre autres de la commission interministérielle des régions libérées. Sa position retentit aussi, dans le Comté et sur le territoire national, lors des deux affaires du cuirassé *Bretagne* (*JO* 1923, t.2, p. 452) et du cuirassé *Dixmude* (*JO* 1924, t.1, p. 9). Sous son impulsion, des solutions furent apportées au problème posé par la réorganisation de l'armée de mer éprouvée par la Grande Guerre. A ce titre, il participa à la rénovation de la marine nationale et défendit le commandant Guy, responsable de la perte du cuirassé *France*. On remarqua ses thèses qui furent cependant discutées et selon lesquelles la puissance militaire de la France s'incarnait dans celle de la Nation armée (thèses non validées *in fine* par la Chambre).

Raiberti, qui encourageait ses électeurs à faire des choix politiques, réunit cependant, par la magistrature qu'il exerça, de nombreux suffrages sur son nom. D'ailleurs, l'union politique locale et départementale n'était possible souvent qu'à la condition de l'absence d'étiquette partisane[43]. C'est la stratégie qu'il employa jusqu'en 1914. Il s'inscrivait toutefois dans la mouvance des républicains modérés et fut fidèle à ce positionnement peut-

[40] Spécialiste du budget des Cultes au début de sa carrière parlementaire, il abandonna rapidement ce département ministériel.

[41] Il siégea à la commission du budget très tôt (dès 1895) et fut élu vice-président de cette même commission dès 1917.

[42] Archives municipales de Nice (Bibliothèque de Cessole), compte-rendu de mandat de Flaminius Raiberti, député de Nice, 1898-1902, BB MM 1564 et BBMM 2633.

[43] Il est vrai qu'en dehors du parti républicain radical et radical socialiste et de la SFIO, peu de partis étaient encore structurés, au début du XXème siècle.

être plus par obligations politiques locales que par tempérament personnel. Son rejet de la politique de Waldeck-Rousseau et plus encore de celle de Combes le classa très nettement parmi les républicains les moins avancés, proches de la Fédération Républicaine[44], à partir de 1903. Cependant, il appartint au groupe des progressistes (1902-1911), puis à celui de la Gauche démocratique (1914-1919), après avoir soutenu le modérantisme de Poincaré et avoir été proche de Louis Barthou, en raison du combat en faveur de la loi des trois ans. Nulle trace en revanche d'un soutien à la Fédération des Gauches en 1914, fondée par les deux personnages précités et Aristide Briand, mais il y a peu de doutes qu'il en fut proche[45]. En revanche, il fut membre du groupe de l'Union républicaine, crée sous l'impulsion de Briand en 1911, regroupant certains radicaux opposés à l'unification du parti radical, quelques socialistes indépendants, un grand nombre d'alliancistes et les élus de l'aile gauche de la Fédération républicaine. Cette appartenance montre, d'une part, le modérantisme de Raiberti, d'autre part, son manque d'intérêt pour les formations politiques structurées. Aux élections de 1919, il mena une liste « Union républicaine démocratique (U.R.D) », et siégea à partir de l'année 1920 au groupe de d'Entente républicaine démocratique. Il souhaitait par ailleurs « l'union de tous les Français dans la République incontestée et consacrée par la victoire »[46]. Il ne voulait donc « ni révolution, ni réaction », pour aller vers une République « large et tolérante ».

Néanmoins, à partir des élections de 1914, son action parisienne le conduisit à l'Alliance républicaine démocratique[47]. En 1914, Raiberti (1ère circonscription de Nice), Lairolle (2ème circonscription de Nice) et Poullan (3ème circonscription de Nice) sont connus comme élus alliancistes. Les deux premiers siégeaient au groupe de la Gauche démocratique comme indiqué plus haut, le troisième à celui des Républicains de gauche. En 1919, trois candidats de la liste Raiberti furent élus avec la même appartenance : Raiberti et Baréty pour l'arrondissement de Nice, Arago pour celui de Grasse. Finalement, élu sans étiquette au commencement de sa carrière, proche des progressistes avant la guerre, il se distingua, au fil des années, de la Fédération républicaine par une appartenance discrète à l'Alliance (il ne participa pas à la vie des comités départementaux de cette dernière et n'en fonda pas dans le département des Alpes-Maritimes). Ce choix lui permit de prendre des positions audacieuses et atypiques (appartenance au groupe de l'Union républicaine et proximité de la Fédération des Gauches).

● Existe-t-il un « raibertisme », un « système » ou un « modèle » Raiberti ?

On observe la dualité des sentiments[48] (revendication d'un particularisme fort et rejet de l'isolement – naturel - imposé) et des comportements chez les parlementaires des Alpes-Maritimes et singulièrement chez Flaminius Raiberti. Cette dualité s'exprimait d'une part par la revendication d'un particularisme fort qui entraînait *de facto* le conservatisme des traditions

[44] Assemblée nationale, Service des archives et de la recherche historique parlementaire, papiers privés Georges Bonnefous, 4 AN 52. Proche de Raiberti, Baréty rédigea un rapport supplémentaire en 1927 (au nom de la commission du suffrage universel) dans la discussion relative au rétablissement du scrutin uninominal pour l'élection des députés et travailla avec un membre éminent de la Fédération, Georges Bonnefous, député de Versailles.

[45] Pour des raisons locales. De plus, il défendait la loi des trois ans et combattait l'impôt sur le revenu qu'il tâcha de faire appliquer avec modération dans son département.

[46] *Le Journal de Nice*, 2 octobre 1919.

[47] Rosemonde Sanson, *L'Alliance républicaine démocratique. Une formation de centre (1901-1920)*, (Publication de la Thèse de Doctorat d'Etat soutenue à Paris-I), Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2003, pp. 523-543.

[48] Marc Ortolani, « La représentation de Nice et son Comté dans le discours des députés locaux (1881-1914) », Actes du colloque *Du Comté de Nice aux Alpes-Maritimes. Les représentations d'un espace politique et culturel dans l'Histoire*, Centre d'Histoire du Droit, 1999, Nice, Serre, 2000.

et des comportements politiques. En ce sens, il exista un système « Raiberti ». D'autre part, la prise de conscience et l'aigreur des élus face à l'isolement naturel du Comté de Nice eurent pour effet, sur les représentants politiques du Comté, de vouloir faire évoluer plus vite et de manière durable leur terre d'élection, dans son esprit, son comportement, son économie. En ce sens, grâce au rôle que le député de Nice-Ville y joua, il n'y eut pas vraiment de système, mais plutôt un modèle Raiberti.

Effectivement, malgré les appels de Raiberti à la politisation des élections et à la dépersonnalisation des scrutins, on observe la permanence et la stabilité d'un localisme politique dans l'ancien Comté de Nice. La fidélité dont Raiberti bénéficia comprenait certainement une part de dépendance politique de l'électorat. Au fond, la revendication du particularisme niçois enferma le député de Nice dans le conservatisme politique et dans ses clientèles, fussent-elles moins claniques et corrompues que celles qu'il avait lui-même chassées et ce, malgré les efforts d'émancipation qu'il déploya par ailleurs. Raiberti ne déclarait-il pas avoir « les mêmes habitudes, les mêmes intérêts que ses électeurs »[49] ? Il évoquait « la vieille municipalité d'autrefois, l'esprit des vieux consuls (…) », l'impérieux besoin « d'autonomie communale »[50] et ajoutait qu' « il représentait (…) une ville toute entière avec ses intérêts, son honneur, sa fierté, son passé »[51].

En conséquence, seuls les hommes originaires du Comté étaient dignes de représenter les circonscriptions de ce dernier. C'est précisément cet argument qui conduisit Raiberti à dire que « les Alpes-Maritimes ont toujours été considérées comme un bourg pourri électoral. Bons à caresser la veille des élections, ils nous ont toujours abandonnés le lendemain du vote, comme la fille qu'on quitte sans un mot après l'avoir payée (….)[52] » et le député de Nice d'ajouter : « Plus d'étrangers, Nice aux Niçois ! »[53]. De plus, s'il n'a jamais été maire de Nice, Raiberti n'en occupa pas moins la présidence du conseil général durant 16 ans. Le rôle des assemblées locales était tel que la magistrature qu'il exerça sur le département nécessitait un contrôle étroit des réseaux d'élus. La technique de cooptation des notables par l'essaimage des conseillers municipaux et généraux l'a montré.

Les hommes changèrent peu et on observe encore de longues carrières, même avec Raiberti : Borriglione fut député de 1876 à 1890, Raiberti de cette date à 1922. Quant à Lairolle, il fut député de la 3ème circonscription de Nice de 1910 à 1919. La durée moyenne du mandat à Nice-Ville fut de 14 ans et 3 mois, à Nice-Campagne de 9 ans et 7 mois. Les successeurs désignés de Raiberti – Grinda, Ricolfi, Baréty – siégèrent au Palais-Bourbon d'une manière continue : les deux premiers, jusqu'en 1932 ; le troisième deux législatures de plus que ces collègues précités. Même si Raiberti n'était pas le fils d'un député ou d'un maire, il était originaire d'une grande et noble famille du Comté. La persistance de la tradition localiste peut donc s'expliquer aussi par les réseaux familiaux, c'est-à-dire par la présence d'hommes dont la famille a joué un grand rôle dans le Comté : Léon Baréty avait succédé à son père le docteur Alexandre Baréty comme conseiller général de Puget-Théniers[54] ; Alexandre Durandy était le petit-fils de Joseph Durandy, ancien président du conseil général et candidat à la députation en 1874 ; Humbert Ricolfi était issu d'une famille d'administrateurs et d'élus de la région. On pourrait parler aussi de Jean et César Ossola,

[49] *La Révision des Alpes Maritimes*, 22.09.1889.
[50] Paul-Louis Malaussena, « Le discours d'un parlementaire niçois, Flaminius Raiberti. De l'identité locale à l'identité nationale », Actes du colloque *Les Alpes-Maritimes (1860-1914). Intégration et particularismes*, Centre d'Histoire du Droit, 1987, Nice, Serre, 1988, p. 39.
[51] *Idem.*
[52] *La Révision des Alpes-Maritimes*, 3.8.1889, n°5, p. 1.
[53] Profession de foi de Flaminius Raiberti, Elections législatives de 1889, reprise par *Le Phare du littoral*, 22.12.1889.
[54] Jean-Paul Baréty, petit-fils de Léon, fut maire de Nice de 1993 à 1995.

députés de Grasse[55]. Dans le domaine de la culture, les élus, à l'instar de Raiberti, entrèrent au Panthéon littéraire local : Théodore Giaume dédia des poésies à « Flaminius Raiberti, député de Nice » (1893)[56], fit un « *accrostic à Moussu Flaminius Raiberti à l'occasion de la sieù reelection de deputat de la villa de Nissa (sesièma anada) (1906)* »[57].

La désignation ou cooptation des candidats a condamné, avec Raiberti, les anciens clientélismes financiers. Cependant, ce fut Raiberti lui-même qui, comparant son premier concurrent Bischoffsheim à « un vieux millionnaire qui traîne Nice comme une fille publique », duquel les Niçois ne voulaient pas l' « or » qu' « ils lui jet(aient) à la face »[58], avait soutenu à Puget-Théniers un candidat certes local, mais qui s'inscrivait lui aussi dans la lignée des candidats spéculateurs, très proches du monde de l'argent : Alfred Donadeï[59], député de 1906 à 1914, avocat, promoteur immobilier, propriétaire de divers palaces puis du journal *Le Petit Niçois*. De ce fait, si les réseaux évoluaient, ils restaient empreints du poids de la tradition.

Les idées demeuraient elles aussi. Jusqu'en 1932, les changements politiques n'affectèrent que peu les réseaux mis en place par Raiberti. Une nouvelle circonscription à Nice – la quatrième - n'élut pas de modérés de la tendance de Raiberti en 1928, mais le candidat s'apparentait au centre-droit. Les changements se succédèrent à partir de la quinzième législature (1932-1936) pour culminer avec les élections du Front populaire et la victoire à Nice d'un candidat communiste, Virgile Barel. Mais la République « sans excès », prônant « la tolérance et la paix sociale », qui voulait le progrès économique « dans l'ordre et la liberté » était omniprésente dans les programmes et les professions de foi de Flaminius Raiberti.

Les comportements électoraux variaient un peu plus, mais combien d'élections continuaient à se jouer sans concurrent face au candidat principal. Ce fut le cas de Raiberti, à plusieurs reprises. Ses différents succès électoraux, au premier tour de scrutin, comme le furent ceux de ses collègues d'arrondissement, se réalisèrent tout aussi évidemment.

Enfin, il faut évoquer le rôle des groupes de pression et surtout de la presse dans le maintien de la tradition politique localiste. A cet égard, à Puget-Théniers, Raiberti avait favorisé l'élection de Donadeï, lequel avait acheté le *Petit-Niçois* que dirigeait l'ancien adversaire de Raiberti, Borriglione. Par son alliance avec Honoré Sauvan, maire de Nice, Raiberti bénéficiait de l'indulgence du *Phare du littoral*, avant de voir ce dernier titre le combattre. Par la suite, *l'Eclaireur de Nice* fut plutôt favorable à Raiberti, alors que *le Petit Niçois* défendait la gauche avancée.

Comme il y eut un « pseudo-système » Raiberti ou un type nouveau de clientèle plus « démocratique », sentiment dicté souvent par la revendication du particularisme, il est à noter d'autre part que le rejet par les élus de l'isolement naturel et imposé de cette ville excentrée des grandes voies de communication et des centres de décisions a poussé Raiberti à faire plus pour développer son territoire et à faire prendre conscience à ses électeurs du bien-fondé d'une telle action.

---

[55] Jean Médecin est élu député en 1932. Il est le fils d'Alexandre Médecin , conseiller général et conseiller municipal de Nice. Son fils Jacques lui succéda à la mairie en 1966 et à la députation en 1967.

[56] Archives municipales de Nice, Document 005J 0023.

[57] *Idem*. Plus généralement, sur l'image des hommes politiques dans la littérature du Comté de Nice, voir Ralph Schor, « L'image des personnalités dans l'œuvre des écrivains niçois au XXème siècle », in Actes du colloque *Du Comté de Nice aux Alpes-Maritimes. Les représentations d'un espace politique et culturel dans l'histoire*, Centre d'Histoire du Droit, 1999, Nice, Serre, 2000, pp. 237-247.

[58] Profession de foi de F. Raiberti, Elections législatives de 1889, reprise par *Le Phare du littoral*, 2 décembre 1889.

[59] Donadeï mit fin paradoxalement à la carrière de Raiberti en le battant aux élections sénatoriales du 20 octobre 1929 au second tour par 241 voix contre 221.

Les efforts de Raiberti pour le développement et la modernisation de Nice étaient le fruit de son sentiment qu'il exposait fréquemment : le pays de Nice était incompris et marginalisé par le reste de la France et surtout par la capitale. « Député d'une ville frontière », Raiberti a pris rapidement conscience que son action devait porter sur les problèmes militaires (la défense du Comté) et sur l'économie que le site de la frontière induisait. A ce titre, il se battit contre la décision de l'Italie de réviser le traité de commerce franco-italien de 1880, qui avait été très profitable au négoce local. Il s'éleva pour déplorer la « regrettable dénonciation » de ce traité à cause de laquelle, « toute relation d'intérêt a dû être rompue entre les deux pays voisins. Le dommage causé à Nice a été considérable et toutes les classes de la société souffrent durement de l'état de choses qui en résulte. A la prospérité passée succède la gêne, les denrées premières qu'on trouvait parfois si aisément ont considérablement augmenté de prix ». C'est ainsi que Raiberti s'investit grandement à la Chambre dans les questions budgétaires (douanes, taxes diverses). Il déclara d'ailleurs que « Nice fait tomber des millions dans les caisses de l'Etat », tout en subissant la concurrence directe de Marseille.

C'est en stigmatisant les insuffisances de sa terre d'élection, en reprochant à la France d'abandonner le Comté que Raiberti a assis son rôle, comme pour mieux souligner ce qu'il pouvait lui apporter : « Nice (….) n'a pas encore eu de défenseur. Quand j'ai dit à Paris en toute franchise ce que nous sommes, ce que nous voulons, ce que nous souffrons, le premier mouvement de ceux qui m'entendaient a été un mouvement de défiance et de surprise ».

L'évolution et la transformation des cultures et de la structure agraire doivent être soulignées dans cette problématique. On a évoqué les crises du système traditionnel de cultures - oliviers, vignes, céréales -, d'où une incertitude économique pesant sur le petit propriétaire exploitant des Alpes-Maritimes. A l'Est du Var et donc dans l'arrondissement de Nice, la pauvreté grandissait, mais la conversion des cultures ne se réalisait pas, car seules quelques cultures maraîchères se transformèrent en monoculture. Pour vaincre la pauvreté, il ne restait que l'émigration. A cette résignation correspondait l'allégeance à une personne et c'est dans ce cadre-là que Raiberti présentait une « protection tutélaire » (J. Basso), témoignage de fidélité de ses électeurs qui n'était pas forcément de la servilité ou de la docilité.

Par la suite, le député de Nice concentra ses efforts dans une direction à peu près exclusive. Bien sûr, il intervint dans les programmes d'irrigation, d'adductions d'eau potable (de concert avec un de ses proches, le député et docteur Grinda, qui s'occupa de la salubrité des eaux à Nice), de transport de fleurs[60], de crédit agricole, de dépopulation des campagnes. Mais il insista surtout sur le thème de la nécessaire intégration du Comté. Le patriotisme (parfois le nationalisme) permit de transformer ces faiblesses décrites en énergie. Lors de sa troisième élection, Raiberti s'attribua l'honneur d'avoir fait tomber les dernières suspicions du séparatisme : « J'ai arraché son dernier masque à ce mensonge qui s'appelait séparatisme. J'aurai été le dernier niçois calomnié ». Les particularités géographiques précitées se transformèrent en atout, car cette situation donnait à Nice une mission : elle devenait « la noble et vaillante cité, qui veille comme une sentinelle à la fois sur les Alpes et sur la mer » et qui « garde la frontière avec une double couronne de fleurs et de fortifications au front ». Comme un leitmotiv, Raiberti rappela que Nice, avec Chambéry, fut la première ville où entrèrent les armées de la République, où elles firent leurs premiers pas, guidées par Masséna et Rusca.

Cette nécessaire intégration du « pays » pour un meilleur développement était voulue aussi sur le plan économique et humain. Il fallait désenclaver l'arrondissement. On a mentionné le chemin de fer et les lignes Nice-Coni et Nice-Sospel défendus par Raiberti avec ferveur. Ces voies lui semblaient d'autant plus nécessaires que l'Italie poursuivait, au-delà du

[60] Archives municipales de Nice (bibliothèque de Cessole), compte-rendu de mandat de Flaminius Raiberti 1898-1902, BB MM 1564.

col de Tende, des travaux similaires qui plaçaient la France, du point de vue de la défense, « dans un état d'infériorité ». Ce sujet revient fréquemment dans les comptes rendus de mandats.

Son investissement dans les débats sur la crise oléicole a été essentiel. Fixant sa démonstration sur l'argument de la nature hostile, il résumait le drame de cet isolement : « placée à l'extrémité de la France, éloignée de tout centre producteur, séparée par les tarifs douaniers de son ancien marché du Piémont, sans rapports avec l'Algérie, sans issue avec les marchés du Nord et du Centre, sans commerce, sans industrie, sans lignes de chemin de fer, Nice meurt de misère au milieu de son luxe et de ses fleurs ».

La volonté de l'intégration économique était fondée aussi sur le développement du tourisme. Raiberti ne fut pas le seul parlementaire à se préoccuper de cette question. Dans ce cadre, il intervint plus sur le thème du déséquilibre littoral-arrière-pays que sur ceux de l'insalubrité, de la misère ou de la crise ouvrière de certains quartiers. Virgile Barel, député communiste de Nice à partir de 1936, sut lier les thèmes du tourisme et de la pauvreté.

Ayant souhaité et promu une meilleure éducation du suffrage universel et une politisation du vote, Raiberti ouvrit la voie à une diversité politique. Certes, la culture politique de l'arrondissement de Nice ne changea guère, mais les candidats aux différentes élections furent, avec les années, plus nombreux à se présenter contre Raiberti (ce dernier était cependant toujours élu au premier tour). En attendant 1932 et les premières défaites des modérés que Raiberti avait introduits en politique à l'occasion des élections de 1919, l'influence des idées, la transformation de la relation qui unissait l'élu au corps électoral forgèrent le tempérament politique du Comté de Nice durant l'ère Raiberti.

Ainsi, vit-on les successeurs désignés de ce dernier exposer un certain nombre de thèmes qu'il avait lui-même combattus : Edouard Grinda, aux élections législatives de 1928, liait déjà le mandat local et le mandat législatif. Dès 1928 également, la quatrième et nouvelle circonscription de Nice échappa aux modérés raibertiens et l'homme d'affaires et entrepreneur de travaux publics Antonin Gianotti, conseiller général de Sospel, fut élu député. Surtout, l'équilibre politique et la magistrature de Raiberti s'essoufflèrent. Gianotti était soutenu par 37 maires sur 38 dans la quatrième circonscription et fut élu au premier tour de scrutin. Il est intéressant de souligner aussi que Raiberti a voulu un partage des tâches, même au niveau national (dans l'exécutif exclusivement), et souvent dans ses domaines de compétence. En effet, tous les députés élus sur sa liste en 1919 furent ministres à sa suite : Léon Baréty fut nommé sous-secrétaire d'Etat à l'Instruction publique auprès de Marraud en 1929, puis au Budget auprès de Germain Martin en 1930. Paul Reynaud fit appel à lui (avec rang de ministre) en mai 1940 pour diriger le Commerce et l'Industrie qu'il quitta début juin (désaccord sur l'Italie). Ricolfi entra dans le cabinet Tardieu en mars 1930 comme sous-secrétaire d'Etat à la Guerre, alors que Grinda, président de la commission de la prévoyance sociale et de l'hygiène de la Chambre entra dans le cabinet Steeg en décembre 1930 comme ministre du Travail et de la Prévoyance sociale[61]. Sans être dans la mouvance politique de Raiberti et élu de l'autre côté du Var, Jean Ossola, que le député de Nice avait appelé sur sa liste d'union sous le Bloc National fut sous-secrétaire d'Etat à trois reprises, chargé de la Guerre dans le cabinet Painlevé d'avril 1925, fonction qu'il conserva dans les deux cabinets suivants formés par Aristide Briand (d'octobre 1925 à mars 1926).

A partir de 1932, avec l'élection de Jean Médecin dans la circonscription d'Edouard Grinda, une nouvelle magistrature s'ouvrit.

Au terme de cette étude, il convient de répondre aux questionnements posés en introduction. En effet, dans l'arrondissement de Nice, les clientèles des notables étaient bien

[61] Il fut le rapporteur en 1923 et 1926 du projet de loi sur les assurances sociales.

présentes, mais la nature de cette notabilité « verticale » était plus complexe que ce que l'on subodorait. Certes, à Nice aussi, la République a balayé les vieilles notabilités de la dernière décennie de l'Empire, mais, avec l'arrivée des opportunistes, de nouvelles formes s'y installèrent, fondées sur l'argent. Dès lors, l'originalité politique du Comté de Nice se concentra dans le processus de démocratisation mis en place par un candidat présenté comme boulangiste[62] -Flaminius Raiberti- qui vainquit ces clientèles pourtant républicaines. Elu par ce biais, revendiquant un républicanisme sincère malgré l'étiquette de la veille, Raiberti réussit son implantation, s'attaquant aux pratiques politiques établies et substituant aux clientèles de l'argent des réseaux politiques fondés sur l'essaimage local.

La quasi-« sacralisation » du mandat parlementaire et la revendication de son efficacité et de sa grandeur par le non-cumul (mairie-parlement) transformèrent le lien de l'élu avec ses électeurs, ouvrirent à la diversité politique -même relative- et à la politisation du vote et des opinions. En un mot et ainsi définie, l'action parlementaire, puis ministérielle de Raiberti servit de fondement à la démocratisation du système politique maralpin. Finalement, même si la lourdeur de la tradition politique localiste demeurait en partie – la revendication du particularisme avait un prix -, la prise de conscience des conséquences désormais économiques que l'histoire, le site et la situation de la cité niçoise faisaient peser sur son développement fit naître en Raiberti une volonté d'accomplir plus d'efforts qu'un autre député aurait pu réaliser dans une circonscription différente en France. Pour offrir un avenir meilleur à la ville de Nice, il s'agissait de servir « la grande et la petite patrie »[63].

Premier Niçois appelé au gouvernement, le baron Raiberti sut, au cours d'une longue carrière de quarante années, coordonner ses racines locales et sa carrière nationale. Il parvint à gagner et à conserver son fief électoral, en surmontant le dilemme suivant : « Le député a pour mission de légiférer en siégeant dans l'organe souverain de la nation ; son but doit être d'assurer le pouvoir politique. Le maire, au contraire, s'il est le premier citoyen de la Cité dont il est l'élu, n'en demeure pas moins, face à l'organe souverain national, un citoyen comme les autres dont la vertu principale doit être l'obéissance aux lois. Le député siège dans la cité du Pouvoir, le Maire dans la cité de l'Obéissance. Comment concilier ces deux facteurs, sinon en exerçant l'un au détriment de l'autre ? »[64]

C'est en ce sens que Flaminius Raiberti se comporta davantage en ambassadeur actif de Nice à Paris, en titulaire d'une ambassade dont le siège serait resté à Nice.

---

[62] En 1902, Raiberti présentait encore des arguments – certes modérés – en faveur du révisionnisme : « *la révision est encore possible. Elle est inscrite dans la Constitution* », voir Assemblée Nationale, Service des archives et de la recherche historique parlementaire, profession de foi de Flaminius Raiberti, élections législatives de 1902, pp. 43-53.

[63] Archives municipales de Nice (bibliothèque de Cessole), *L'œuvre de Flaminius Raiberti. Le passé, le présent, l'avenir*, Imprimerie de l'Eclaireur de Nice, 1929, BB MM 2633.

[64] Yves-Henri Bonello, cité in Jacques Basso, « Jean Médecin : pouvoir et action politique ». Il s'agit donc d'une citation ultérieure à l'année 1929, et par conséquent à Raiberti lui-même. Elle est employée ici car elle illustre parfaitement la conception qu'avait Raiberti de ces deux mandats.